

avis, pareil geste serait ridicule et malavisé; ce serait enfreindre les usages du Comité et outrepasser notre ordre de renvoi. Je ne crois pas que nous devrions perdre trop de temps à cette question, car nous en avons déjà assez perdu.

M. BENIDICKSON: Monsieur le président, en toute déférence, je désire en appeler de votre décision.

Le PRÉSIDENT: Très bien; êtes-vous prêts à vous prononcer?

M. CREAGHAN: Puis-je faire une remarque? Je désire signaler ce qui suit: depuis le milieu de janvier, le Conseil du travail donne, à la radio, des entrevues au syndicat du Nouveau-Brunswick et, de temps à autre, il est question des chemins de fer Nationaux. Malheureusement, j'ai manqué la plupart de ces émissions; mais vendredi soir dernier, j'en ai entendu une au cours de laquelle on suggérait à la population d'écrire au député de la circonscription pour lui demander de faire pression auprès du gouvernement afin que ce dernier intervienne dans cette affaire.

Il me semble que cette question, si l'on doit venir la discuter ici, importe autant aux provinces Maritimes et à Moncton, le plus important centre ferroviaire des chemins de fer Nationaux à l'est de Montréal, et qu'il faudrait accorder à ces provinces et à cette ville les mêmes occasions de présenter leurs griefs. Les personnes qui sont venues ici de leur propre initiative ne possèdent pas plus de droits que ceux que nous désirerions inviter de Winnipeg. J'aimerais que cette discussion soit ouverte à tous, mais je ne crois pas qu'il nous faille entendre les représentations de tous ceux qui désirent venir ici de leur propre initiative. Si nous ne prenons quelque décision, l'an prochain nous aurons ici quelque 500 personnes. En l'occurrence, nous devons accepter votre décision de n'entendre que les personnes que le Comité aura convoquées. Je ne crois pas que quiconque vient ici de sa propre initiative possède plus le droit de se faire entendre que toute autre personne qui est demeurée chez elle. Cette dernière en a autant le droit que ceux qui sont venus assister aux réunions du Comité.

M. GRILLS: Monsieur le président, j'enfreins peut-être le Règlement; comme je viens de Belleville, je dois vous dire que cette question intéresse hautement cette ville. Il y a certains de ces problèmes que je ne puis résoudre; ils me déplaisent personnellement aussi bien qu'à la population intéressée. J'espère que, si vous ne pouvez recevoir les délégués qui représentent certains groupes, il nous sera possible de les réunir ailleurs. Je ne connais pas suffisamment bien les questions relatives aux chemins de fer pour en parler ici avec M. Gordon; voilà pourquoi je désire parfois obtenir l'aide de ces représentants.

M. BENIDICKSON: Je suis aussi dans la même situation.

M. FISHER: Je désirerais savoir si le ministre n'a pas étudié ce problème afin d'y trouver une solution. Les difficultés qui existent dans mon comté sont à peu près les mêmes que celles de Sioux-Lookout. Dans ma circonscription, il existe quatre points divisionnaires. Je ne blâme pas M. Gordon; mais nous obtiendrons certainement quelques renseignements à la suite des entretiens que nous aurons avec lui au sujet des ramifications de Sioux-Lookout. Je sais que M. Benidickson désirerait faire comparaître quelqu'un devant le Comité, parce que nous ignorons la ligne de conduite; c'est un problème dont tous commencent à se rendre compte.

Je ne partage pas l'avis de M. Benidickson d'après lequel il faudrait entendre les représentants des syndicats; outre Sioux-Lookout, il existe d'autres endroits, tels Hornepayne et Nakina, qui sont grandement touchés.

L'an dernier, j'ai songé à faire venir une délégation de ces deux endroits. Je ne désirais pas qu'elle comparaisse devant le Comité, mais je voulais simplement mettre M. Gordon au pied du mur et user de méthodes convaincantes. Je voudrais que le ministre nous soumette quelque proposition qui permette au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques de s'occuper